



# GRAND PRIX DU MEDOC

22 au 24 août 2025 - parcours des Châteaux

delphine.brudieux@cabot.com - Tel 05.56.70.11.90

<https://cabotbordeaux.com/fr/competitions>

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

### I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la FFGolf ou d'une fédération et s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral ». Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition qui devra avoir été enregistré à la FFGolf avant le début de l'épreuve, ou si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France devra attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGolf.

Epreuve non-fumeur : voir Vade-mecum 2025 § 1.2-5

### II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement en brut sur l'addition des 3 tours. A l'issue des 2 tours qualificatifs, le cut sera fixé par le comité de l'épreuve et devrait retenir 60% des participant(e)s. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, tous les joueurs ou joueuses ex-aequo seront retenus. Les joueurs sont répartis en 2 séries :

- o 1 série Messieurs (catégorie 5 en 2024) comprenant 114 joueurs au maximum d'index  $\leq$  à 5.4
- o 1 Série Dames (catégorie 5 en 2024) comprenant 42 joueuses au minimum d'index  $\leq$  à 8.4

Limitation du Champ : Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Il sera réservé 10% du champ de joueurs (soit 12 messieurs et 4 dames) aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir un index requis pour intégrer le quota des 10%. L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le 7 août. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Wild-Cards : la Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 15 wild-cards (incluses dans les 156 participants) pour des joueurs ou joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le jeudi 14 août.

Classement :

A l'issue des 3 tours, en cas d'égalité pour la première place, le départage se fera en Play- Off trou par trou, immédiatement après l'arrivée du dernier joueur.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve n'en décide autrement (par exemple des co-vainqueurs).

Départs :

Ils se feront des trous n°1 et n°10 pour le 1<sup>er</sup> tour par blocs, selon le Vade mecum 2025. Les départs seront croisés pour le 2<sup>ème</sup> tour, afin que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires. Après le cut, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats, du trou n°1.

### III-ENGAGEMENTS

A partir du 26 juin et jusqu'au 7 août 2025, sur le site Cabot Bordeaux :

La journée d'entraînement pour les joueurs du Grand Prix est prévue le jeudi 21 août UNIQUEMENT, sur réservation des départs au golf.

Les droits d'engagement sont de :

- Adultes : 110€
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins (nés entre 2001 et 2006, non membres du Club) : 65€
- Jeunes licenciés ffgolf de moins de 18 ans (nés en 2007 et après, non membres du Club) : 50€
- Adultes (membres du club) : 35€
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins (membres du club) : 20€

Tout scratch devra être réalisé directement en ligne par le joueur lui-même et donnera lieu à un remboursement intégral si celui-ci est notifié avant le 7 août - date de clôture des inscriptions, dans le cas contraire le joueur ne sera pas remboursé. Les joueurs qui ne pourront pas entrer dans le champ du grand prix seront également remboursés intégralement.

### IV - INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

### V - REGLEMENT GENERAL

Voir le « Règlements des Compétitions et Règles Locales » du Vademécum Sportif 2025 de la FFGolf.

### Tenue

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs sont interdits.

### Tableau Officiel

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

### Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

## VI – PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 24 août, 30 minutes après l'arrivée du dernier joueur. Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

## VII- COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

## VIII-TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.